

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : Cession de la parcelle cadastrée E n°576 située à La Cornella**

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEOIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

Corinne BOYER pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
Sébastien BEVOZ pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
Marie-H. PERILLAT pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

Sonia ZANI

**22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Antoine PELILLO concernant son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section E n°576, d'une superficie de 4 161 m<sup>2</sup> dont 882 m<sup>2</sup> en zone UX et 3 279 m<sup>2</sup> en zone N. En effet, Monsieur PELILLO acquiert pour son activité professionnelle un terrain appartenant à Haut-Bugey Agglomération situé en zone artisanale la Cornella.

L'estimation de France Domaine en date du 16 novembre dernier fait état d'une valeur de 2 400€ avec une marge d'appréciation de 10 %.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce tènement à Monsieur Antoine PELILLO, au prix de 2 400 € H.T, les frais de notaire restant à sa charge.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de céder à Monsieur Antoine PELILLO la parcelle cadastrée section E n°576, d'une superficie de 4 161 m<sup>2</sup> au prix de 2 400 € H.T, les frais de notaire restant à sa charge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie Certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN